

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
01/10/2021

Date Affichage
01/10/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membre Absents : 3
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 10

Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., PUJOL D. DABOUIS N.,

Procurations : BADIE F. à BRILLARD M., DABOUIS N. à PICHEYRE V..

Objet de la Délibération :

CONVENTION SYDEEL POUR OPERATION N°BTM20-082-075 TRAVAUX DE MISE EN DISCRETION DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a transféré la compétence relative à l'éclairage public au SYDEEL,

Dans ce cadre, il rappelle les projets de travaux de modernisation du réseau d'éclairage public sur Villeneuve de Formiguères. Le montant de ces travaux s'élève à 202 085€ HT et 242 502€TTC en deux phases, une phase pour l'année 2021 et la seconde en 2022. Lors de la réalisation de la 1ere tranche des nouveaux besoins ont été recensés, une demande de participation financière a été transmise au Président du SYDEEL afin qu'il participe à cette nouvelle phase de travaux, le montant total de cette troisième phase est estimé à 51 342.90€ HT et 61 611.48€ TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération entre le SYDEEL 66 et la commune de FORMIGUERES pour les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité d'éclairage public et communications électroniques réseau d'éclairage public de Villeneuve de Formiguères,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Formiguères à signer cette convention et tout acte s'y rapportant,
- **DIT** qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à M. le Président du SYDEEL 66

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 07 Octobre 2021

Le Maire,
P. PETITQUEUX

